

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 28/08/2017

Le 28 Août 2017 , le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni à 10 h 00 dans la salle DAURELLY à AULT sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET, conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 18/08/2017

Présents: Mme Gervaise ANDRÉ, M. Laurent CHOLET, M. Jean-Marie GEOFFROY, Mme Sylvie MACQUET et M. Michel WAGON

Excusés ayant donné leur pouvoir: Mme Anny-Claire KUMS a donné son pouvoir à Mme Sylvie MACQUET, M. Bernard KINT a donné son pouvoir à Jean-Marie GEOFFROY, M. Karel RIETVELD a donné son pouvoir à Michel Wagon.

Absente: Mme Evelyne COLLINET

Invités excusés: Mme la Maire d'AULT, M. le Maire de SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE, Mme Florence Le Moigne

La présidente, Mme Sylvie MACQUET, déclare la séance ouverte à 10h00.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 29/04/2017

Les participants approuvent le procès-verbal du 29/04/2017 à l'unanimité. Sur proposition de la présidente et l'approbation des participants, le scrutin se déroule à main levée.

**Après délibération, le compte rendu du conseil syndical du 29/04/2017 est approuvé à l'unanimité de 8 voix sur 8**

### 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/07/2017

Les participants approuvent le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/07/2017 à l'unanimité. Le scrutin se déroule à main levée.

**Après délibération, le compte rendu de l'Assemblée générale du 30/07/2017 est approuvé à l'unanimité de 8 voix sur 8**

### 3. ELECTION DU NOUVEAU BUREAU SYNDICAL

#### Election du président(e) du bureau

Mme Sylvie MACQUET propose sa candidature et aucune autre candidature n'est proposée.

Le scrutin se déroule à main levée.

Syndic	Pour	Contre	Blanc
Mme Sylvie MACQUET	8	0	0

**Mme Sylvie MACQUET est élue à l'unanimité de 8 voix sur 8 Présidente de l'ASA**

### **Election du (de la) vice-président(e)**

Mme MACQUET évoque l'éventualité d'une intervention chirurgicale au pied qui risque prochainement de lui interdire des déplacements fréquents, et indique que l'élection d'un(e) candidat(e) résidant en permanence sur le site serait souhaitable à ce poste pour pouvoir la représenter. M. Michel WAGON propose sa candidature et aucune autre candidature n'est proposée.

Le scrutin se déroule à main levée.

Syndic	Pour	Contre	Blanc
M. Michel WAGON	8	0	0

**M. Michel WAGON est élu à l'unanimité de 8 voix sur 8 Vice-président de l'ASA**

### **Election du secrétaire de l'ASA**

M. Jean-Marie GEOFFROY propose sa candidature et aucune autre candidature n'est proposée.

Le scrutin se déroule à main levée.

Syndic	Pour	Contre	Blanc
M. Jean Marie GEOFFROY	8	0	0

**M. Jean-Marie GEOFFROY est élu à l'unanimité de 8 voix sur 8 Secrétaire de l'ASA**

### **LES COMMISSIONS**

Comme l'an dernier, nous considérons que tous les membres du bureau peuvent participer à chacune des commissions et que certains d'entre nous en seront les référents, soit pour répondre aux questions des propriétaires sur les sujets relevant de ces commissions, soit pour collecter des informations qui permettront à ces commissions de fonctionner.

COMMISSIONS	FINANCES	ADMINISTRATION Accueil des nouveaux propriétaires	INFORMATIONS	SURVEILLANCE des ARBRES et HAIES	TRAVAUX ENTRETIEN ET SUIVI
Référents	S. MACQUET JM. GEOFFROY	S. MACQUET M. WAGON A-C. KUMS	JM. GEOFFROY K. RIETVELD B. KINT	M. WAGON G. ANDRE L. CHOLET	M. WAGON K. RIETVELD
MEMBRES	Mme Gervaise ANDRE Mme Evelyne COLLINET M. Laurent CHOLET M. Jean-Marie GEOFFROY			Mme Sylvie MACQUET M. Bernard KINT Mme Anny-Claire KUMS M. Karel RIETVELD M. Michel WAGON	

#### 4. DELIBERATION POUR L'EMBAUCHE D'UN SECOND CONTRAT AIDE

Pôle Emploi nous a informés la semaine dernière que, sur décision de l'Etat, ce nouveau contrat aidé ne pourra pas être conclu. Mme MACQUET a plaidé en faveur du candidat choisi au regard de la situation personnelle du candidat qui avait été retenu. Pôle Emploi a alors indiqué que des ajustements pourraient éventuellement être apportés à cette décision, mais pas avant le mois d'octobre.

#### 5. DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT AIDÉ DE VINCENT

Pour rappel, ce contrat avait été conclu fin septembre 2016 pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, nous n'aurons pas de confirmation sur le renouvellement du contrat avant le 11 septembre. Plusieurs propositions s'offrent alors à nous, pour lesquelles le bureau a délibéré afin d'éviter de devoir le refaire lorsque les informations seront connues (tout en sachant qu'au final une seule d'entre elle sera retenue):

##### **Hypothèse 1: Le contrat peut être renouvelé:**

Dans ce cas le bureau délibère pour le renouvellement du contrat à main levée.

**Le Bureau syndical autorise Mme La présidente à renouveler le contrat aidé de M Vincent COTE à l'unanimité de 8 voix sur 8**

**Hypothèse 2:** Le contrat ne peut pas être renouvelé. Dans ce cas, un calcul réalisé avec notre secrétaire comptable Mme Florence LEMOIGNE montre que la dépense d'un salarié pour un contrat de 10 h par semaine reviendrait à environ 7 500/8000 € à l'année.

Dans cette hypothèse, le bureau délibère à main levée pour autoriser la présidente à conclure un contrat de travail pour 10 heures par semaine avec Vincent COTE.

**Le Bureau syndical autorise Mme la présidente à conclure un contrat de travail de 10 h/semaine avec M. Vincent COTE à l'unanimité de 8 voix sur 8**

**Hypothèse 3:** Une troisième possibilité est envisageable qui consiste à passer commande pour des prestations d'entretien à M. Vincent COTE qui agirait alors en tant qu'auto-entrepreneur. Dans cette hypothèse, il n'y aura pas de délibération à prendre car le budget initial a prévu des dépenses possibles dans les rubriques 61524 et 61558.

Il est toutefois important de signaler que, dans le cas où le contrat aidé de Vincent ne pourrait pas être renouvelé, nous serions amenés à revoir à la baisse certaines fréquences d'entretien et à réduire, voire dans certains cas à les supprimer, des interventions exceptionnelles qui n'ont été rendues possibles que grâce à la présence de Vincent 20 h par semaine sur le site comme la coupe et la distribution du bois après la tempête de janvier dernier.

Nous informerons les propriétaires de l'avancement de ce dossier, ainsi que des dispositions que nous serions amenés à prendre.

#### 6. RECHERCHE D'UN LOCAL TYPE GARAGE POUR Y ENTREPOSER LE MATÉRIEL PERMETTANT D'ASSURER L'ENTRETIEN DU BOIS

Depuis l'embauche de Vincent, le matériel lui permettant d'assurer l'entretien du bois, machine et outillage, est stocké dans le garage personnel de Sylvie MACQUET. Cette situation n'est pas pérenne et induit beaucoup de contraintes d'organisation. C'est pourquoi depuis plusieurs mois, des visites de locaux ont été faites dans l'espoir

de trouver un local fermé indépendant qui pourrait, moyennant un loyer modique, permettre à l'ASA d'entreposer en toute sécurité son matériel.

Ces recherches ne sont toujours pas concluantes. Aussi, une décision provisoire vient d'être prise qui consiste à aménager un local extérieur déjà existant et totalement indépendant de l'habitation principale de Mme MACQUET. Lequel, accessible par un portail métallique, est situé dans la propriété clôturée de Mme MACQUET. Cette solution nécessite néanmoins de poser une porte cadénassée sur ce petit bâtiment.

Les recherches pour un local définitif se poursuivent, le bureau syndical est à l'écoute de vos suggestions.

## 7. POINT SUR LE PLU

Nous avons été informés que des recours gracieux auraient été déposés et que des recours contentieux seraient en cours de préparation. Nous avons, depuis plus de 10 jours, sollicité un entretien avec M. BRIERE de la Communauté de communes. Absent jusque début septembre, il nous a fixé un rendez-vous à son retour et nous aborderons alors la question.

## 8. POINT SUR LA TABLE D'ORIENTATION

Lors d'une réunion mi-juillet avec la Chambre d'agriculture qui rassemblait des agriculteurs et des propriétaires de parcelles situées dans le périmètre du futur sentier du littoral, le souhait défendu par l'ASA, de préserver l'accès à la table d'orientation à partir du sentier du Grand Mont avait recueilli un avis favorable de la part des organisateurs de la rencontre.

Depuis, l'ASA a pris contact avec la mairie de Saint-Quentin-La-Motte, qui a accepté d'adapter l'arrêté municipal interdisant totalement l'accès au panorama. Les visiteurs et propriétaires de parcelles situées autour de la table d'orientation pourraient ainsi avoir accès à leur terrain et au panorama. L'ASA se chargeant d'installer un grillage afin d'empêcher les visiteurs d'aller au-delà de la table d'orientation.

Depuis cet entretien, la mairie d'Ault a interdit le passage sur ce même sentier. C'est pourquoi, nous avons pris rendez-vous avec Mme la maire pour débattre de ce sujet.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

- Bancs route d'Ault: Des personnes âgées ont fait remarquer que sur le long de la route d'Ault il y avait peu de bancs installés. Ce point sera à étudier dans le cas d'une nouvelle répartition du mobilier urbain.
- Haies de propriétaires non entretenues qui débordent et gênent le passage, notamment route d'Ault et route des Mouettes. Ce point sera évoqué en mairie.
- Une branche moyenne route d'Ault est très avancée au-dessus de la route et ploie de plus en plus. Ce point sera également à voir en mairie.
- Une branche paraît dangereuse sur le terrain de sport. Un rendez-vous sera pris avec un élagueur.
- Un point sur les lisses d'escalier, qu'il conviendra de remettre en état, devra être fait afin de déterminer les urgences d'intervention. Le matériel, constitué de rampes et de montants installés au panorama, devra être démonté et pourrait être utilisé pour de futures lisses.

- Il a été soulevé le problème de l'érosion de plus en plus marquée du terrain le long de la route des Mouettes au niveau du virage. Point à relayer en mairie.
- L'ancre et la charrue devront être déplacées. Nous étudierons les propositions qui pourront nous être faites à ce sujet.
- Entretien autour de la chapelle. A la demande de l'association Sainte-Edith, Vincent Coté a passé la débrouailleuse autour de la chapelle. Dans l'hypothèse du non-renouvellement de son contrat, ce coup de main ne pourra pas être reconduit.

Les sujets étant épuisés, la réunion s'est terminée à 11h45.

La présidente  
Sylvie MACQUET



Le secrétaire  
Jean-Marie GEOFFROY.

